

fenêtres s/ cours 12

NE PAS RÉUSSITE CONDITIONS TRAVAILLER AUTREMENT PLUS DE MAITRES RÉUSSITE
EFFECTIFS TEMPS INVESTISSEMENTS TRAVAILLER AUTREMENT PLUS DE MAITRES RÉUSSITE
MÉTIER AIDES CONFIANCE RÉUSSITE P
DE MAITRES RÉUSSITE EFFECTIFS TEMPS
RÉUSSITE CONDITIONS MÉTIER AIDES
EFFECTIFS TEMPS INVESTISSEMENTS TRAVAILLER
AUTREMENT PLUS DE MAITRES RÉUSSITE

Sommaire

- p1: Edito
- p2: Retraite par points, késako ?
- La blague de Julie
- p3: La « réforme » des retraites
en 5 minutes
- p4: Bulletin d'adhésion



Afficher l

SNUipp-FSU12
Les Corniches de Bourran
8 rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05.65.78.13.41
Mèl : snu12@snuipp.fr



numéro 107
Novembre 2019 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116

5 décembre Pour nos retraites Toutes et tous en grève



Déjà, il y a le déclassé salarial consécutif au gel du point d'indice subi depuis dix ans, cette prolétarianisation renforcée par une déprofessionnalisation qui nous transforme en de simples exécutant-es chargé-es de mettre en œuvre les prescriptions ministérielles à coup d'évaluations nationales et de livrets, qu'ils soient oranges ou d'une autre couleur. Il y a ce sentiment de reniement des valeurs qui nous ont conduits à ce métier, ce sentiment de ne pas pouvoir bien faire son travail, sources de mal-être. Il y a aussi l'inclusion à marche forcée dont on nous dit qu'elle va s'intensifier dans les années à venir car il faut vider les établissements spécialisés. Et puis, la multiplication des élèves compliqués ou à besoins particuliers, un public, des familles de plus en plus précarisés. Il y a encore les nouvelles règles du mouvement avec l'épée de Damoclès des nominations sur vœux larges ou sur extension qui vous propulsent à l'autre bout du département. D'autant plus, qu'il y a la fin du paritarisme, la généralisation de la contractualisation et du profilage : l'administration sera seule, toute puissante, pour affecter en toute opacité, mais aussi pour promouvoir, laissant le champ libre à la méritocratie et condamnant à la servilité. Pire encore, il y a les AESH, les AVS depuis toujours malmenées, précarisées et aujourd'hui mutualisées, rationalisées, toujours davantage pressurisées.

Ce triste inventaire à la Prévert présage d'un avenir professionnel sombre, de conditions de travail toujours davantage dégradées. Et au terme d'une carrière rendue de plus en plus difficile, au moment de la retraite, on nous destinerait à la précarité, voir la pauvreté... Car la retraite à points n'est rien d'autre que cela, un outil à baisser les pensions drastiquement, à opérer de nouveaux transferts de richesse.

Le 5 décembre, l'occasion (la dernière ?) nous est offerte de relever la tête, de cesser de courber l'échine, de nous lever pour retrouver notre dignité. Le 5 décembre, nous pouvons ensemble reprendre la main sur notre devenir professionnel, retrouver le sens de l'action collective, faire du commun et à notre tour faire trembler ceux qui veulent nous asservir.

Mais, ne nous y trompons pas : aussi massif sera-t-il, le 5 décembre n'y suffira pas. Face à un pouvoir déterminé, il faut nous préparer à durer, à consentir des sacrifices.

Alors tout-es en grève le 5 décembre mais aussi dans les manifestations et les assemblées générales.

Le 26 novembre 2019 — Antoine Cantais

**TOUT-ES ENSEMBLE MANIFESTONS
à 14h Place des Ruthènes à Rodez**
Assemblée générale
(lieu et heure à préciser)

Retraite par points, késako ?

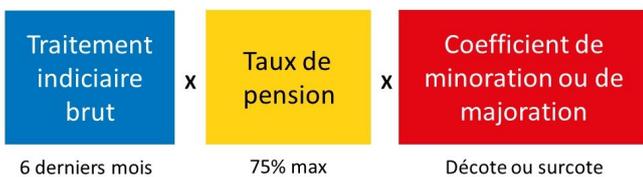
Le rapport Delevoye a défini les contours de la réforme systémique des retraites voulue par le président de la République.: il prévoit une baisse des pensions drastique, le recul de l'âge effectif de départ et l'allongement de la durée d'assurance.

La fin d'un système par annuités...

Bien que fortement dégradé par les réformes qui se sont succédées depuis 1993, le système actuel de retraite revêt encore des caractéristiques protectrices, notamment grâce aux mobilisations. La référence au traitement détenu les 6 derniers mois est un acquis fondamental qui permet de prendre en compte la spécificité du déroulement de carrière des fonctionnaires.

Le taux de pension (taux plein) de 75 % permet de « remplacer » le revenu d'activité et de permettre le maintien d'un niveau de vie digne.

Calcul d'une pension Fonction Publique aujourd'hui



Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, actuellement 166 trimestres sont requis soit 41,5 annuités, 43 annuités seront exigées en 2035, cela nous amène au-delà de l'âge requis pour l'ouverture des droits (57 pour les actifs et 62 ans pour les sédentaires).

Depuis 2006, une décote de 1,25 % par trimestre manquant s'applique, avec un maximum de 25 %. En 2016, près d'un tiers des enseignants et enseignantes du premier degré sont partis à la retraite avec une décote.

Et demain... un système par points ?

Alors que les précédentes réformes étaient menées au prétexte du retour à l'équilibre financier, maintenant que cet équilibre a été rétabli au prix fort, c'est la nécessité d'égalité qui est invoquée... La réforme prévoit que les différents régimes de retraites actuels soient regroupés en une seule caisse qui recevrait les cotisations et financerait les pensions de l'ensemble des retraités. Tous les régimes ? Pas vraiment... les parlementaires garderont leur régime très spécial et très avantageux...

Chaque mois, durant sa vie active, le salarié achète des points : les cotisations retraites salarié + employeur (25,31% du salaire brut) sont transformées en points suivant la valeur d'achat du point (10 € le point en 2025)

Au moment de son départ en retraite (liquidation des droits), le salarié revend les points acquis suivant la valeur de service du point (0,55 € le point en 2025) : il obtient ainsi le montant brut annuel de sa pension (10 € cotisés donnent 1 point soit 0,55 € de pension brute annuelle).

Valeurs d'achat et de service sont revues chaque année en fonction des indicateurs économiques et démographiques. Plus besoin de réformes ou de nouvelles lois pour baisser les pensions.

Un nouveau calcul

Chaque mois durant la vie active



À la liquidation de la pension



Fin du calcul sur les 6 derniers mois

SNUipp FSU
DES OÙES QUI FONT ÉCOLE

Jusqu'à 900 € de pension en moins pour les PE

Ce système de retraites par point entrainerait une baisse drastique du montant des pensions pour tout le monde, public et privé, mais particulièrement pour les fonctionnaires, les enseignant-es et qui plus est les professeurs des écoles :

- En premier lieu, parce que le gouvernement fixe comme préalable le maintien à 14% de la part de la richesse consacrée aux retraites alors qu'on sait que le nombre de retraités va continuer à augmenter dans les années à venir (la même part du gâteau à partager en un plus grand nombre) ;
- Ensuite, parce que ce système substituerait pour les fonctionnaires à la prise en compte des 6 derniers mois, l'intégralité de la carrière (début de carrière, temps partiels...), très défavorable aussi pour les femmes qui connaissent des carrières hachées ;
- Enfin, parce que ce système prend en compte l'intégralité des revenus, primes et indemnités comprises, faibles pour les enseignant-es, voir très

concrètement

	Régime actuel	Régime par points	Régime mixte*
Françoise 64 ans / 1 ^{er} échelon / classe normale / 36 annuités	1604€ net mensuels	1280€ net mensuels	1543€ net mensuels
Muriel 64 ans / 7 ^{ème} échelon / hors-classe / 36 annuités	1921€ net mensuels	1346€ net mensuels	1601€ net mensuels
Hugo 64 ans / 7 ^{ème} échelon / hors-classe / 42 annuités	2433€ net mensuels	1643€ net mensuels	1871€ net mensuels

* la pension est calculée pour moitié dans le régime actuel et pour moitié dans le régime par points.

LA FABRIQUE DE L'OPINION



La
blague
de
Julie

LA « RÉFORME » DES RETRAITES EN 5 MINUTES

Au prétexte d'un système basé sur l'égalité du point, c'est la mise en place d'un système profondément inéquitable !

INCERTITUDES

AVEC LE NOUVEAU SYSTÈME, DES POINTS SERAIENT CUMULÉS TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE.

CE N'EST QU'AU MOMENT DU DÉPART QU'ON POURRAIT CONNAÎTRE LA VALEUR DU POINT ET DONC LE MONTANT DE SA PENSION.

LA VALEUR DU POINT CHANGERA AU GRÉ DES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES. LA VALEUR NE SERA PAS ACQUISE.

LA VALEUR DU POINT NE SERA PAS ACQUISE, LES PENSIONS DIMINUERONT AU FIL DU TEMPS...



INÉGALITÉS

ET LES FEMMES ?

LES BONIFICATIONS DE TRIMESTRES SERAIENT SUPPRIMÉES.

UNE SIMPLE MAJORATION DE PENSION DE 5% PAR ENFANT SERAIT PRÉVU...

LA PRISE EN COMPTE DES TEMPS PARTIELS ET DU CONGÉ PARENTAL SERAIT PUREMENT ET SIMPLEMENT SUPPRIMÉE.

LES FEMMES PAIERONT UN LOURD TRIBUT ! L'ÉGALITÉ N'EST PAS L'ÉQUITÉ !



SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

PENSIONS EN BAISSSE

AGE DE DÉPART

L'ÂGE DE DÉPART MAINTENU À 62 ANS ?

PAS FORCÉMENT.

LES PENSIONS SERAIENT :

- SOIT AMPUTÉES DE 5% PAR ANNÉE MANQUANTE JUSQU'À 64 ANS,
- SOIT IL Y AURAIT UNE DÉCOTE EN-DESSOUS DE 43 ANS DE COTISATIONS.

43 ANS DE COTISATION : DÉJÀ HORS DE PORTÉE, IL EST ENVISAGE D'AUGMENTER ENCORE CETTE DURÉE !



LE NOUVEAU SYSTÈME INTÈGRERAIT L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS D'UNE CARRIÈRE DONT LES PRIMES, LES PLUS MAUVAISES ANNÉES COMME LES MEILLEURES.

OR, POUR LES FONCTIONNAIRES, LA RÉMUNÉRATION EST SOUVENT FAIBLE EN DÉBUT DE CARRIÈRE. **L'INTÉGRATION DES PRIMES, FAIBLES, NE COMPENSE PAS LA PERTE DE L'ANCIEN CALCUL BASÉ SUR LES 6 DERNIERS MOIS.**

DE PLUS, LA PART DE LA RICHESSE (PIB) CONSACRÉE AUX RETRAITES RESTERA BLOQUÉE À 14% ALORS QUE LE NOMBRE DE RETRAITES AUGMENTERA.

LE SYSTÈME PAR POINT A POUR OBJECTIF DE FAVORISER LES ASSURANCES INDIVIDUELLES ET LA CAPITALISATION.





Bulletin d'adhésion pour l'année scolaire 2019/2020

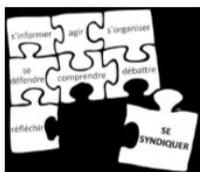
SNUipp-FSU 12

8 rue de Vienne
Les Corniches de
Bourran
12000 RODEZ

Tél: 05.65.78.13.41

Courriel : snu12@snuipp.fr

Site : http://12.snuipp.fr



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB

Débiteur Vos Nom Prénom (*) : _____ Adresse (*) : _____ Code Postal (*) : _____ Commune (*) : _____ Pays (*) : _____ IBAN (*) BIC (*)		Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Residence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) __ / __ / ____ A (*) _____ Signature (*)
---	--	---

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, de ses droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression sur les données le concernant.

Echelon	Instit		PE et Psy scolaire		PE et Psy Hors Classe		PE et Psy Classe except.	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1			87	29.58			246	83.64
2			125	42.50	213	72.42	263	89.42
3			130	44.20	230	78.20	281	95.54
4			138	46.92	252	85.68	306	104.04
5	129	43	146	49.64	271	92.14	333	113.22
6	131	43.60	156	53.04	290	98.60		
7	134	44.67	170	57.80				
8	138	46	184	62.56	*Réduction ou crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation à valoir sur la déclaration fiscale au titre de l'année 2020			
9	148	49.33	199	67.66				
10	157	52.33	216	73.44				
11	172	57.33	234	79.56				

Majoration de cotisation

Spécialisé	11
Cons. Pédag.	18
PEMF	13
Cl. Unique	10
Dir. 2 à 4 cl.	15
Dir. 5 à 9 cl.	22
Dir. 10 cl. et +	26
Dir. SEGPA	46

TEMPS PARTIEL -proportionnel au temps partiel (cotisation x quotité) Minimum 90€
CONGÉ FORMATION : 85% de la cotisation
DISPONIBILITÉ / CONGE PARENTAL : 90 €
PE Stagiaires et Liste Comp. : 87 €
Enseignant-e contractuel-le : 85 €
AVS / AESH : 35 €
RETRAITE (E)
 moins de 1200€ >>> 76€
 de 1200 à 1499 € >>> 104€
 de 1500 à 1999 € >>> 137 €
 de 2000 à 2499€ >>> 174 €
 plus de 2500 € >>> 221€

En cas de difficultés financières, contacter la section.
L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours.

